PARQUET FEDERAL

FEDERATION DE VOLLEY-BALL DE WALLONIE-BRUXELLES (FVWB)

Rue de Namur, 84 5000 BEEZ

Email: Parquet@fvwb.be

REGLEMENT AMIABLE

ENTRE

Monsieur Stéphane GUCHEZ, agissant en qualité de Procureur fédéral près de l'ASBL Fédération de Volley-Ball de Wallonie – Bruxelles (FVWB), inscrite au registre de la BCE sous le n°0417.398.324, et dont le siège social est sis à 5000 BEEZ, Rue de Namur, 84.

ET

Monsieur Rémi PERET (affiliation n°119032)

٠ -

*

Vu le rapport d'arbitrage introduit par Madame Aude ELOY suite aux incidents survenus pendant la rencontre « 17/P1M/084 Ohey A c/ Lesse & Lhomme » du samedi 22.02.2020 ;

Vu l'article 17.4. du règlement juridique de l'ASBL Fédération Volley Wallonie-Bruxelles (FVWB);

Les parties acceptent amiablement de fixer la sanction à subir par Mr Rémy PERET à deux week-ends de suspension consécutifs.

BEEZ, le 14 septembre 2020

Mr Stéphane GUCHEZ Procureur fédéral près de l'ASBL FVWB Mr Rémi PERET (affiliation n°119032)

(Signature avec la mention « Lu et approuvé »)